

Liberté Égalité Fraternité

SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS PACA – 3 SEPTEMBRE 2024

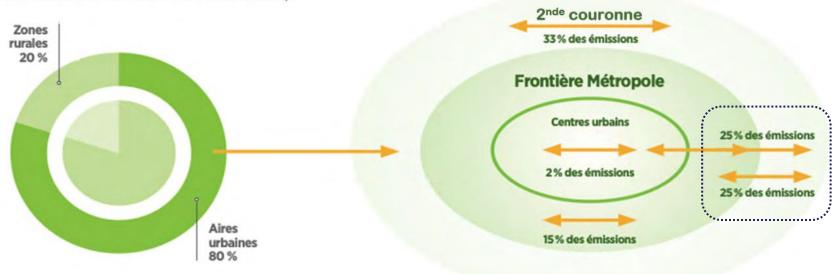
1



Pourquoi s'intéresser à la mobilité périurbaine ?

 70% des émissions sont dues aux déplacements
80 km dont 96% dues à la voiture (20% en zones rurales et 80% dans les aires urbaines).

LES ÉMISSIONS AU SEIN DES AIRES URBAINES



Localisation territoriale des émissions / CEREMA – DEEM d'après les EMD



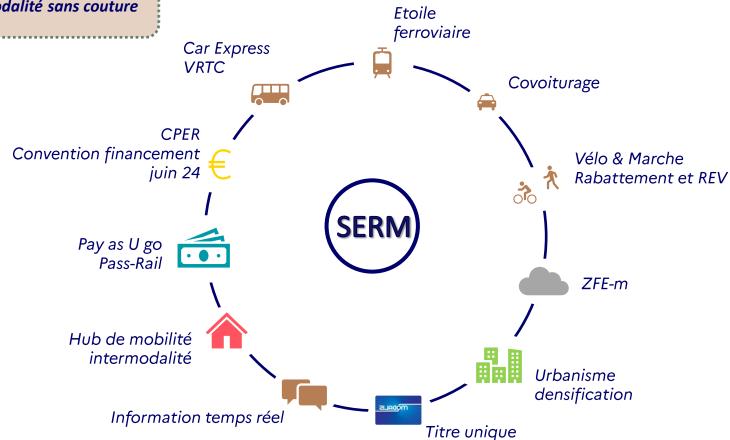
Les services express régionaux métropolitains

- Une ambition partagée pour la transformation de nos mobilités, en faveur de leur décarbonation, du report modal vers le rail et de la priorité aux transports du quotidien.
- ➤ Des SERM mis en place à l'initiative des collectivités concernées et adaptées aux réalités spécifiques de nos territoires ...
- ... à la croisée des enjeux d'articulation entre mobilité et aménagement urbain, à l'échelle de la « région métropolitaine » que les SERM ont vocation à traiter prioritairement
- Une offre SERM complémentaire des autres offres de transports, notamment la desserte interurbaine

3



Le SERM, l'Intermodalité sans couture





Clés de succès du service, vu du voyageur

+ Simple





+ Fiable



+ Accessible









+ Connecté









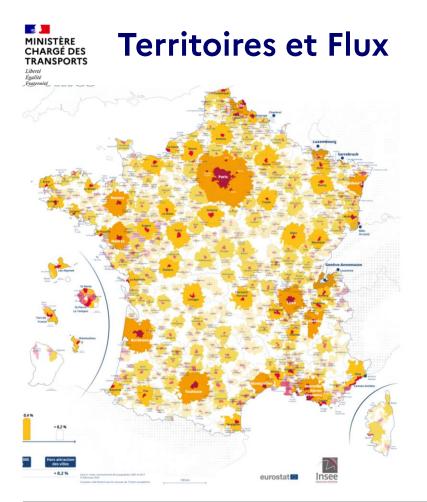


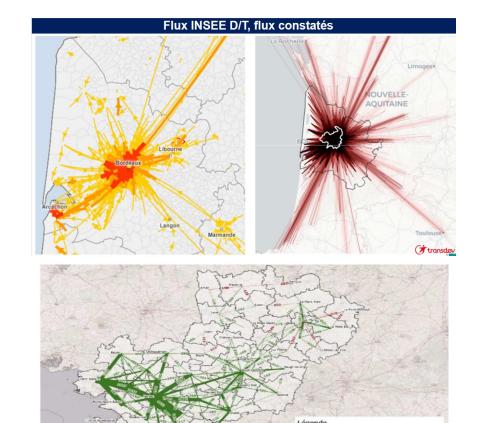




+ Avantageux







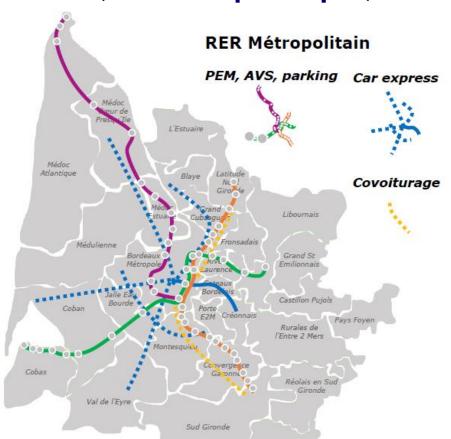
 Évolution des déplacements tout motif tout mode (2050 par rapport à 2015), baisse
Évolution des déplacements tout motif tout mode (2050 par rapport à 2015), hausse

Bassins de mobilité



Illustration (mise en pratique)

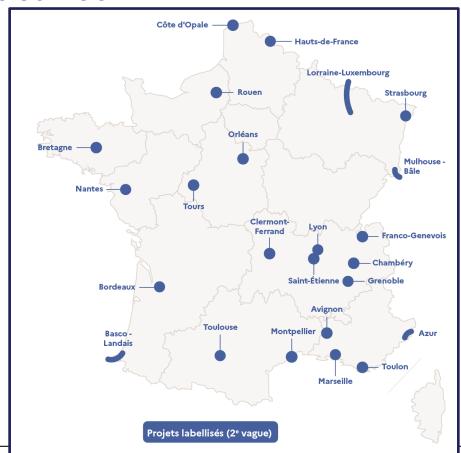
Liberté Égalité Fraternité





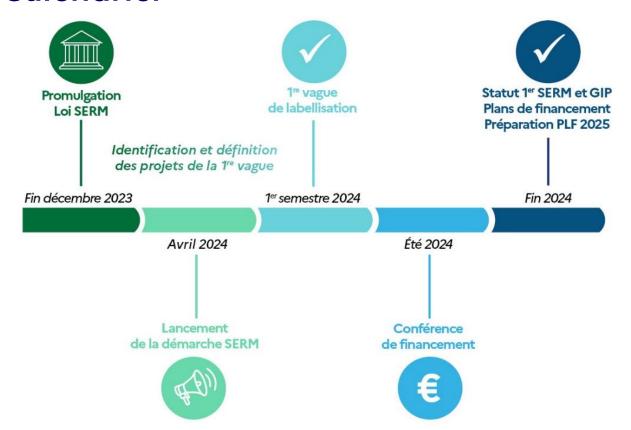
État des lieux

Liberté Égalité Fraternité





Calendrier





Démarche

Prochaines étapes en 2024 - initier la structuration puis confirmer l'ambition

➤ la **labellisation** d'une première « vague » de SERM au premier semestre 2024, pour les projets portés par les territoires, suffisamment aboutis pour s'engager dans des études ;



- octroi du statut de SERM, au fur et à mesure que :
 - les projets sont matures
 - avec des études complètes
 - des gouvernances stabilisées
 - et des plans de financement phasés



2^{nde} étape – statut de SERM

Sur la base d'une « synthèse du dossier »

- Énoncer les objectifs assignés au SERM en matière de lutte contre le changement climatique et d'aménagement du territoire, caractériser les offres de services cibles et les aménagements nécessaires, expliciter les démarches entreprises afin de coordonner les services, et maîtriser l'urbanisation;
- > Définir le calendrier progressif de déploiement et les investissements associés par phases ;
- Formaliser la **gouvernance du projet**, la structure locale de coordination, les périmètres de maîtrise d'ouvrage et d'intervention des cofinanceurs ;
- Expliciter les modalités de financement retenues.

Dans l'esprit de coopération et d'accompagnement qui guide la démarche, des points intermédiaires entre porteurs de projet, représentant des associations des collectivités et services de l'État ponctuent cette phase, autant que nécessaire



Une gouvernance au service du « choc d'offre »

Un pacte de gouvernance formalisé et efficient avec une coopération politique et une coordination opérationnelle

